



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le lundi dix-huit mars à 19H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE.

Absents :

Jacqueline HORN, procuration donnée à Viviane LECLUSE

Anne-Sophie MARATRAY, procuration donnée à Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN

Béatrice BARRERE

Sonia BENAVIDES

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS.

Secrétaire de séance : Viviane LECLUSE

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé à l'unanimité

■ DEDOMMAGEMENT ASSURANCE AXA

Notre assureur AXA nous a envoyé un chèque de 120 € correspondant à un règlement de franchise déduite par erreur par l'assurance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société d'assurance AXA.

■ PART COMMUNALE DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la part communale de la Collecte et traitement des eaux usées. La taxe communale passe de 1.20 € HT à 2.00€ HT le m³ d'eau à compter du 1^{er} septembre 2019.

■ COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2018

Vote à l'unanimité

→ Cf note synthétique

■ BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 Assainissement de la Commune présenté par Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, et qui s'équilibre comme suit :

Budget Assainissement 2019

- Section d'exploitation à : 142 697.00 €

- Section d'investissement à : 156 884.00 €

→ Cf note synthétique



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

■ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Vote : 1 abstention, 11 voix pour
→ Cf note synthétique

■ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal décide, à 1 abstention et 11 voix pour, de maintenir pour l'année 2019 les taux de référence communaux suivants :

| | | |
|----------------------------|---|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | : | 18.88 % |
| ▪ Taxe foncière (bâti) | : | 24.34 % |
| ▪ Taxe foncière (non bâti) | : | 48.50 % |
| ▪ CFE | : | 19.73 % |

■ ENTRETIEN DES BASSINS D'EAUX PLUVIALES ET DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2019, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales et l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales

Petits bassins :

- Bassin du Vauchel (petite mare)
- Bassin de la Pommeraie
- Bassin du Petit Château

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois, passage du rotofil dans les endroits pentus, pieds de clôture et tours d'arbres. Taille des haies et arbustes 2 fois par an. Désherbage le long des clôtures et pieds de haie)

Forfait mensuel : 290.00€ HT (348.00€ TTC) – Coût annuel 2019 : 2030.00 € HT

Grand bassin du Vauchel

(2 interventions durant la saison 2019, en juin et septembre, fauchage du bassin au girovator, passage du rotofil le long de la clôture et fauchage du chemin d'accès et alentour)

Coût par intervention : 398.85€ HT (478.62 € TTC)

Coût pour les deux interventions pour l'année 2019 : 797.70 € HT

Entretien des espaces verts

- Allée de la Forié
- Résidence le Petit Château
- Résidence les Cottages
- Résidence l'Orée du Bois

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois. Une taille de haie des charmilles à l'entrée de la résidence est prévue dans l'année pour la résidence l'Orée du Bois).

Forfait mensuel : 466.35 € HT (559.62 € TTC) – Coût annuel 2019 : 3264.45 € HT

Entretien Résidence le Grand Essart

D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.

Taille arbustes 2 fois par an avec ramassage et enlèvement des déchets.

Forfait mensuel : 107.65 HT (129.18 € TTC) – Coût annuel 2019 : 753.55€ HT



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

■ ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2018, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien du terrain de sport, pour un montant annuel de 11 094.35 € HT (13 313.22 € TTC).

- Tonte régulière du terrain d'entraînement et alentours ainsi que le pourtour des terrains de tennis 14 interventions durant la saison.
- Passage du rotofil autour des pieds de clôture et épandage de désherbant au pied de grillage.
- Ramassage et enlèvement des déchets de tonte.
- Pour le terrain d'honneur : Tonte de la pelouse toutes les semaines.
- Au 15 mars : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 14/11/14+mgo.
- Au 15 mai : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+mgo.
- Au traitement sélectif de la pelouse contre les mauvaises herbes (plantain, rumex, trèfle, etc.)
- Fin août épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+ oligo éléments.
- A l'automne épandage de 300Kg de scoramine de type 5/8/12 3mgo (lutte contre mousses) recalcifé le sol, répulsif taupe agit contre les limaces et blaniules.
- Entretien sous les bouleaux avec passage du rotofil à raison de 3 interventions par an.
- Après la saison sportive : remise en état de la pelouse devant les buts avec passage du rotovator, ratissage manuel et ensemencement de gazon à raison de 5 kg l'are, roulage.

■ DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

| | |
|----------------------|---------|
| RUNNING CLUB | 4 000 € |
| ESMV | 4 000 € |
| 15 KMS | 1 000 € |
| JOYEUX AINES | 1 500 € |
| MONTIGNY ACTIVITES | 700 € |
| FOYER CULTUREL | 2 700 € |
| COMITES DES FETES | 1 300 € |
| MONTILINK | 1 100 € |
| COOPÉRATIVE SCOLAIRE | 6 250 € |

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions aux associations et organismes suivants :

- à l'unanimité: Association France Handicap, Mission locale
- à 3 abstentions et 9 voix contre : Association Charline
- à 1 abstention et 11 voix contre : Association Française des Sclérosés en Plaques



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

- À 2 abstentions, 2 voix contre et 8 pour : Paroisse St George de Boscherville : 100€
- À l'unanimité : CAUE 76 : 131€
- À l'unanimité : ADMR : 300€
- À l'unanimité : ADM 76 : 301.91€
- À l'unanimité : HANDISUP : 100€
- À 4 voix pour, 3 contre et 5 abstentions : CFA Dieppe : 100€
- À l'unanimité : I.M.E. Envol Saint Julien : 100€

■ TROTTOIR DU CHENE A LEU : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le choix de l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre pour la réfection de trottoir rue du Chêne à Leu et de confier les missions de maîtrise d'œuvre à l'entreprise : Fabrice GUERREIRO, domicilié 9, sente du Moulin d'Inval à COURCELLE les GISORS ; pour un montant total de 3 400€HT.

■ CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal, à 1 abstention, 11 voix pour :

- Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76,
- Adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Inscrit chaque année les dépenses au budget,
- S'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce chaque année conformément à la convention,
- Règle chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1€ par foyer lumineux et armoire de commande

■ QUESTIONS DIVERSES

- Fête de la moisson 2019 : Saltimbanques à rencontrer, gonflables en attente de retour.
Prochaine réunion prévue le 1^{er} avril
- Rentrée école 2019 : changement de prestataire cantine en cours, étude de la réorganisation des horaires d'école, en attente du prochain conseil d'école du 25 mars 2019
- Prochain conseil municipal prévu le 1^{er} avril 2019 19h30

Fin de la séance 21h40

Le Maire,
Christian POISSANT